


Date de réunion :	<b>Procès-verbal de réunion</b>	
21 novembre 2017	Conseil Communautaire	
<p>L'an deux mille dix-sept Le 21 novembre à 19h00 L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la Présidence de <b>M. Jean-Pierre GASCHET</b>.</p> <p><u>Étaient présents :</u> Francis BILLAULT, Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER (à partir de 19h30), Christian BENOIS, Nordine BOUMARAF (jusqu'à 19h37), Emmanuelle BOURMEAU, Gilles FILLIAU, Michèle LEMARIÉ-MAAREK, Georges MOTTEAU, Brigitte VENGEON, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Jean-Pierre GASCHET, Guy SAUVAGE de BRANTES, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Daniel CHOISIS, Pierre DATTÉE.</p> <p><b>Formant la majorité des membres en exercice.</b></p> <p><u>Était présent à voix non délibérative :</u> Jack MARTINEAU</p> <p><u>Étaient absents excusés :</u> Jeannine GROSLERON donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER donne pouvoir à Georges MOTTEAU (jusqu'à 19h30), Dalila COUSTENOBLE donne pouvoir à Michèle LEMARIÉ-MAAREK, Marie-Claude FOUCHER donne pouvoir Annick REITER, Bernard SUREL donne pouvoir Joël BESNARD, Fabien HOUZÉ, Lydie ARHUR, Christiane CHOMIENNE, Olivier PODEVIN.</p>		

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a été invité à nommer un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### 1. Récapitulatif des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire

Date de signature	Destinataire	Objet	Type	Montant HT	Montant TTC
02/08/2017	SARTOR	Dépose et repose d'un panneau de revêtement mural Pôle Petite Enfance	devis	457,12 €	548,54 €
28/08/2017	ANVOLIA	Dépose et repose d'un radiateur Pôle Petite Enfance	devis	477,31 €	572,77 €
08/09/2017	ARARAT	pose plaque BA13	devis	550,00 €	660,00 €
09/09/2017	ARARAT	pose plaque BA13 supplémentaire	facture	300,00 €	360,00 €
12/09/2017	BRILLAULT	remise en état des locaux Pôle Petite Enfance	devis	890,00 €	1 068,00 €
02/10/2017	Boulangerie Rochereau	Temps fort Petite Enfance	devis	34,81 €	36,72 €
19/10/2017	ANVOLIA	Vérification coupure d'eau	facture	110,00 €	132,00 €

#### 2. Récapitulatif des décisions prises par le Bureau communautaire du 7 novembre 2017

- **Modification de travaux pour la construction d'un local de stockage sur la commune de St-Laurent-en-Gâtines**
- Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
  - **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer l'avenant avec l'entreprise TAE pour un montant de 387.50 € HT.

- **Contrat d'entretien des toitures terrasses du centre aquatique intercommunal : choix de l'entreprise**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer le marché de prestations de services avec l'entreprise SOPREMA qui a remis l'offre la plus avantageuse.

- **Marché 2017/SPANC1 : entretien des installations d'assainissement non collectif**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer le marché de prestations de services avec l'entreprise ORIAD Centre OUEST qui a remis l'offre la plus avantageuse, au vu des critères de jugement des offres définis au moment de la consultation.

### 3. **Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 17 octobre 2017**

*Monsieur le président met aux voix le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2017, en rappelant que ce dernier a été adressé à l'appui de la convocation.*

*Monsieur DATTÉE précise que sur les pages 18, 19 et 20 il convient de supprimer aux points 7, 8 et 9, la mention : « municipal de la ville... », en ce qui concerne le trésorier.*

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil communautaire de la séance du 17 octobre 2017, tel qu'il est transcrit en prenant en compte les corrections mentionnées ci-dessus.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 4. **MSAP – Maison de service au public – Convention – Demande de subvention (2017-151)**

*Monsieur le Président expose les éléments suivants :*

Les élus communautaires lors de la séance du 18 juillet 2017 ont voté à l'unanimité des suffrages exprimés l'exercice de la compétence « création et gestion de maisons de services au public » au sein du siège communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; les communes ont approuvé la modification des statuts pour la prise de compétence de la création de la MSAP.

Pôle Emploi et la MSA (Mutualité sociale agricole) sont partenaires de la MSAP. La convention-cadre rédigée par l'Etat est jointe en annexe.

L'ouverture de la MSAP est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée sont envisagés afin de revoir l'accueil du public. La reconfiguration des lieux pourrait permettre d'avoir un accueil plus spacieux, avec un espace tourisme et un espace attente. Les bornes Pôle Emploi seraient installées à proximité afin que les agents d'accueil – MSAP puissent aider les demandeurs d'emploi dans leurs démarches. Par ailleurs, l'accueil du public pour le SPANC, les OM pourraient se faire au rez-de-chaussée.

Le recrutement de l'agent référent de la MSAP se fera au cours du premier trimestre 2018. Les partenaires dans le cadre de la convention s'engagent à former les agents de l'accueil sur leurs domaines de compétence et à nommer un référent qui pourra les aider à répondre aux attentes des usagers.

Il convient par ailleurs de solliciter auprès de l'Etat la subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) portant sur le fonctionnement de la MSAP.

*Monsieur BOUMARAF précise qu'il s'est rendu à une réunion de bilan de toutes les MSAP d'Indre-et-Loire. Il précise que les EPCI ayant créé des MSAP n'ont pas perçu les subventions de fonctionnement qui avaient été promises par l'Etat pour 2016.*

*Monsieur le Président répond qu'il a été informé de cette situation.*

*Il précise que l'idée est de regrouper au rez-de-chaussée du siège communautaire tous les services recevant du public.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 juillet 2017 approuvant la création de la Maison de Service Au Public,

Vu l'avis favorable des communes,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dénommant désormais le guichet unique « maison de service au public » ou MSAP

Considérant qu'il convient de conclure avec l'Etat et les différents opérateurs accueillis une convention qui a pour objet de définir les modalités d'organisation et de gestion de la maison de service au public qui sont assurées par la Communauté de communes du Castelrenaudais,

*Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que la question sur l'attribution de subvention de fonctionnement exceptionnelle pour l'association Crescendo sera examinée en fin d'ordre du jour. Monsieur BOUMARAF étant président de cette association, il quittera la séance pour les débats et le vote.*

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer la convention locale de la MSAP avec l'Etat et les différents partenaires accueillis,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et au titre du fonds inter-opérateurs.

#### **5. Attribution de subvention de fonctionnement exceptionnelle pour l'association Crescendo (2017-152)**



*Monsieur le Président expose les éléments suivants :*

Les élus communautaires réunis en séance le 18 juillet 2017 ont voté la modification des statuts afin d'apporter un soutien financier aux associations du territoire présentant un projet pédagogique pour l'apprentissage de la musique en cohérence avec les orientations communautaires. Les communes ont approuvé à l'unanimité la modification des statuts.

Les élus réunis en bureau communautaire ont souhaité qu'une étude soit menée afin de connaître le nombre d'associations proposant l'apprentissage de la musique sur le territoire, et notamment le nombre de jeunes bénéficiant de ces formations avant de déterminer les critères de l'aide financière qui pourrait être apportée à partir de 2018. Dans l'attente de la fin de l'étude et des préconisations et des critères d'attribution une aide financière pour la pratique musicale des moins de 18 ans, il convient cependant de proposer une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour l'association CRESCENDO.

En effet, lors de la dissolution du SIVOM, les élus se sont engagés à apporter ce soutien financier à l'association CRESCENDO qui a accepté de reprendre les enseignants et les élèves de la structure de A tous vents. La subvention de fonctionnement exceptionnelle reprend les participations des communes au volet musique de l'ancien SIVOM (soit 9330€), plus une aide complémentaire (soit 3250€), pour un montant total de 12 580€ au titre de l'année 2017. 99 jeunes de moins de 18 ans sont inscrits à l'association CRESCENDO pour l'apprentissage de la musique, dont 78 issus de 12 communes du Castelrenaudais.

La signature de la convention et ses annexes renseignées sont la condition du versement de la subvention.

*Monsieur le Président précise qu'il y a une augmentation du nombre de jeunes inscrits (148) et qu'une animation en partenariat avec Le Chat Botté est prévue sur Château-Renault et sur 3 autres communes. Ce qui correspond à l'objectif de la convention d'essaimer sur le territoire.*

*Monsieur COSNIER demande si la mise à disposition du secrétaire de mairie de Le Boulay, approuvée par convention au conseil du 17 octobre dernier, est payante.*

*Monsieur le Président répond que cette mise à disposition est à titre gracieux. L'agent mis à disposition étudie les dossiers envoyés par les associations car il dispose de compétences en matière culturelle permettant de mieux appréhender les demandes de subvention.*

Vu l'arrêté préfectoral n° 171-161 du 17 novembre 2017, approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 26  
Suffrages exprimés : 25  
POUR : 25

Abstention : 1  
Majorité absolue : 13  
CONTRE : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président ou un vice-président à signer la convention d'objectifs avec l'association Crescendo,
- **AUTORISE** le versement de la subvention exceptionnelle de 12 580€ pour 2017, sous réserve de la conformité de la demande.

## BUDGET - ÉCRITURES COMPTABLES

### 6. Budget SPANC – Mise en non-valeur (2017-153)

Monsieur le Président donne la parole à Pierre Dattée, Vice-président en charge de la protection du Milieu Naturel qui expose les éléments suivants :

**Vu** l'état transmis par la Trésorerie de Château-Renault présentant les listes d'impayés au titre des contrôles de bon fonctionnement de 2012 à 2016,

**Vu** les crédits ouverts au budget primitif « SPANC »,

**Considérant** que chaque Maire a été destinataire, pour ce qui concerne sa commune, de la liste des créances irrécouvrables,

ETAT DES IRRECOUVRABLES 2012 à 2016			
VILLE	Nature	Montant	Motif
AUZOUER-EN-TOURAINÉ	SPANC 2016 Contrôle de bon fonctionnement le 17/02/2015	84,00€	PV Carence - Indigent OTD Caisse Epargne négative + mise en demeure + saisie par huissier PV carence 21/03/2017
DAME-MARIE-LES-BOIS	SPANC 2012 Contrôle de bon fonctionnement - Forfait année 2009	20,89€	Poursuite sans effet
DAME-MARIE-LES-BOIS	SPANC 2012 Contrôle de bon fonctionnement - Forfait année 2008	20,89€	Poursuite sans effet
MONTHODON	SPANC 2015 - Contrôle de bon fonctionnement fait le 22/10/2015	84,00€	Poursuite sans effet - Divorce, maison vendue aux enchères, OTD avocat négative, oppositions tous comptes bancaires pour impôts négatives, saisie PV carence 03/02/2016
VILLEDÔMER	SPANC 2014 - Contrôle de bon fonctionnement fait le 25/11/2013	84,00€	PV Carence le 04/02/2015 opposition CARSAT pour impôt négative, retraite trop modique, inférieur seuil pour OTD bancaire

**293,78 €**

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **ACCEPTÉ** l'état des créances irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Château-Renault sur le budget SPANC pour un montant global de 293.78€ de 2012 à 2016.

### 7. Budget Ordures Ménagères – Mise en non-valeur et créances éteintes (2017-154)

Monsieur le Président donne la parole à Pierre Dattée, Vice-président en charge de la protection du Milieu Naturel, qui expose les éléments suivants :

Monsieur Dattée précise que le montant total des impayés est inférieur à 1,5 % du montant total de la redevance.

**Vu** les états transmis par la Trésorerie de Château-Renault présentant les listes d'impayés au titre des redevances ordures ménagères, de 2012 à 2017, et des créances éteintes de 2009 à 2015

**Vu** les crédits ouverts au budget primitif « Ordures Ménagères »,

**Considérant** que chaque Maire a été destinataire, pour ce qui concerne sa commune, de la liste des créances irrécouvrables, et éteintes,

ETAT DES MISES EN NON VALEUR 2013 à 2017					
VILLE	NATURE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	MOTIF
	2017	0,40 €		0,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
LES HERMITES	2017	0,85 €		0,85 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2015	46,64 €		46,64 €	PV perquisition et demande renseignement négative - Couple séparé, a quitté Château-Renault en 2014. M. Baron à Tours, chez son père, au RSA. Mme Fenollisa (enfants à charge) partie dans la Sarthe RSA, opposition sur comptes bancaires de chacun négatives (Banque Populaire + La Banque Postale)
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2013	93,09 €		93,09 €	PV perquisition et demande renseignement négative -
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2013	91,79 €		91,79 €	PV perquisition et demande renseignement négative -
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2014	93,28 €		93,28 €	PV perquisition et demande renseignement négative -
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2014	91,79 €		91,79 €	PV perquisition et demande renseignement négative -
CHÂTEAU RENAULT	2017	0,73 €		0,73 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2012	60,77 €		60,77 €	Décédé et demande de renseignement négative - Certificat irrécouvrabilité
NOUZILLY	2017	1,00 €		1,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
NEUVILLE-SUR-BRENNE	1er semestre 2014	28,90 €		28,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
AUTRECHE	2017	0,30 €		0,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2015	65,58 €		65,58 €	PV Carence du 11/04/2017 + opposition compte bancaire le 09/09/2016 négative, RSA
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2016	136,03 €	13,60 €	149,63 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2015	115,28 €		115,28 €	PV Carence
SAUNAY	2ème semestre 2014	106,31 €		106,31 €	PV Carence du 05/04/2017, + opposition employeur 22/01/2015 négative + opposition Caisse Epargne 17/01/17 négative
SAUNAY	1er semestre 2015	104,62 €		104,62 €	PV Carence
SAUNAY	1er semestre 2016	122,49 €	12,25 €	134,74 €	PV Carence
SAUNAY	2ème semestre 2015	106,31 €		106,31 €	PV Carence
SAUNAY	1er semestre 2014	104,62 €		104,62 €	PV Carence
LE BOULAY	1er semestre 2016	103,67 €	10,37 €	114,04 €	PV Carence du 12/06/17, + opposition Pôle Emploi 30/01/15 et 19/01/17 négatives + 21/08/15 Adecco négative + oppositions Crédit Agricole 15/06/15 et 14/04/17 négatives
LE BOULAY	2ème semestre 2015	79,44 €		79,44 €	PV Carence
LE BOULAY	2ème semestre 2016	99,35 €	9,94 €	109,29 €	PV Carence
AUZOUER	2017	0,71 €		0,71 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2016	125,18 €	12,52 €	137,70 €	Poursuite sans effet, opposition employeur 21/03/17 négatif, + saisie du 23/01/17 tentative de saisie du 21/02/17 inférieur seuil ouverture de porte
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2015	135,35 €		135,35 €	Poursuite sans effet
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2016	123,89 €	12,39 €	136,28 €	Poursuite sans effet
CHÂTEAU RENAULT	2016	0,99 €		0,99 €	RAR inférieur seuil poursuite

CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2015	60,65 €		60,65 €	PV perquisition et demande renseignement négative du 21/03/17, + opposition compte bancaire Banque Populaire négative
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2016	60,81 €	6,08 €	66,89 €	PV perquisition et demande renseignement négative
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2015	61,63 €		61,63 €	PV perquisition et demande renseignement négative
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2014	76,05 €		76,05 €	Poursuite sans effet - indigente
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2016	93,04 €	9,30 €	102,34 €	PV carence du 19/09/2016, RSA, redevances précédentes NV
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2016	92,03 €	9,20 €	101,23 €	PV carence du 21/03/17 + oppositions compte bancaire La Banque Postale le 27/06/17 et 24/08/17 négatives
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2015	45,39 €		45,39 €	PV Carence
LES HERMITES	2017	0,60 €		0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2015	36,17 €		36,17 €	PV Carence du 06/06/17 + opposition employeur 25/01/17 négative
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2015	60,65 €		60,65 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2016	27,28 €	2,72 €	30,00 €	PV Carence le 12/07/16, somme inférieure au seuil de poursuite
MONTHODON	1er semestre 2016	70,78 €	7,08 €	77,86 €	PV Carence du 16/05/17 + opposition sur compte bancaire La Banque Postale le 28/02/17 négative
MONTHODON	2ème semestre 2015	71,74 €		71,74 €	PV Carence
VILLEDÔMER	2ème semestre 2013	38,53 €		38,53 €	Poursuite sans effet saisie tentative le 11/04/17 inférieur au seuil poursuite, habite Neuillé-Le-Lierre
VILLEDÔMER	1er semestre 2014	56,47 €		56,47 €	Poursuite sans effet
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2016	109,08 €	10,91 €	119,99 €	PV Carence du 13/04/17, pas de ressource hors prestations familiales, 3 enfants, opposition 08/02/17 compte bancaire Crédit Lyonnais négative
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2015	68,50 €		68,50 €	PV Carence
DAME-MARIE-LES-BOIS	2017	0,06 €		0,06 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2016	92,03 €	9,20 €	101,23 €	Poursuite sans effet, saisie le 08/02/17 Joué Les Tours, tentative le 06/06/17 inférieur ouverture poste
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2016	11,61 €	1,16 €	12,77 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2015	108,80 €		108,80 €	PV Carence du 18/04/17 + opposition La Banque Postale le 02/03/17
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2016	74,97 €	7,50 €	82,47 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2014	90,56 €		90,56 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2016	60,81 €	6,08 €	66,89 €	PV Carence du 18/04/17 inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2015	61,63 €		61,63 €	PV Carence
NOUZILLY	2ème semestre 2016	118,93 €	11,89 €	130,82 €	PV Perquisition et demande renseignement négative du 02/08/17 à son adresse de Joué Les Tours
LA FERRIERE	1er semestre 2016	146,76 €	14,68 €	161,44 €	PV Carence du 16/05/17 seule ressource alloc adulte handicapé
LA FERRIERE	2ème semestre 2015	46,45 €		46,45 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2014	87,57 €		87,57 €	PV Carence du 322/05/17 + oppositions 26/12/15 Caisse Épargne, le 04/07/16 Crédit Agricole 20/06/17 Banque Populaire toutes négatives
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2015	53,01 €		53,01 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2014	60,65 €		60,65 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2015	66,67 €		66,67 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2013	61,63 €		61,63 €	PV Carence du 03/04/17 + opposition Pôle Emploi le 30/11/15 négative - opposition Banque Populaire 07/01/16 Caisse Épargne 20/01/16 CNE le 22/02/16 toutes négatives
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2014	60,65 €		60,65 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2014	61,63 €		61,63 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2015	60,65 €		60,65 €	PV Carence

MONTHODON	2ème semestre 2013	70,18 €		70,18 €	RAR inférieur seuil poursuite
LE BOULAY	2017	3,36 €	0,33 €	3,69 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2016	24,52 €	2,45 €	26,97 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2013	45,89 €		45,89 €	PV Carence du 01/08/15, partis de Château-Renault en 2014
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2013	46,64 €		46,64 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2014	45,89 €		45,89 €	PV Carence
MORAND	2017	0,01 €		0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
NEUVILLE-SUR-BRENNE	2017	0,36 €		0,36 €	RAR inférieur seuil poursuite
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2015	69,41 €		69,41 €	PV Carence du 16/05/2017 pour impôt, à son adresse Orbigny après saisie 03/03/2017 procès-verbal de perquisition - opposition sur tous les comptes bancaires négatives + opposition employeur négative
CHÂTEAU RENAULT	1er semestre 2016	74,97 €	7,50 €	82,47 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2015	75,99 €		75,99 €	PV Carence
CHÂTEAU RENAULT	2ème semestre 2016	93,40 €	9,34 €	102,74 €	PV Carence
		<b>4 944,45€</b>	<b>186,49€</b>	<b>5 130,94€</b>	

rappel : la mise en non-valeur n'éteint pas la dette.

#### ETAT DES CRÉANCES ÉTEINTES 2013 à 2016

VILLE	NATURE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	MOTIF
MORAND	OM 1er semestre 2014	175,64€		175,64€	Liquidation judiciaire le 29/07/14 par jugement du Tribunal d Commerce de Tours. Dettes déclarée le 14/10/14, AR liquidateur le 14/10/14, Admission par le Greffe du Tribunal, attestation de Maître Villa du 28/11/16, aucune perspective de recouvrement. Créance irrécouvrable
MORAND	OM du 01/07 au 05/09/2014	72,47€		72,47€	
CHÂTEAU RENAULT	OM 2nd semestre 2013	61,63€		61,63€	2ème dossier de surendettement recevable le 14/04/2016, ordonnance du Tribunal d'instance du 19/05/2017 conférant force exécutoire à la recommandation de rétablissement personnel émis par la commission de la BDF, et entraînant l'effacement des dettes antérieures
CHÂTEAU RENAULT	OM 1er semestre 2015	44,67€		44,67€	
CHÂTEAU RENAULT	OM 2nd semestre 2015	61,63€		61,63€	
CHÂTEAU RENAULT	OM 1er semestre 2016	60,81€	6,08€	66,89€	
CHÂTEAU RENAULT	OM 2nd semestre 2016	46,10€	4,61€	50,71€	
CHÂTEAU RENAULT	OM 1er semestre 2013	91,79€		91,79€	2ème dossier de surendettement recevable le 11/08/2016, jugement du Tribunal d'instance de Tours le 28/08/2017 prononçant le rétablissement personnel, entraînant ainsi l'effacement des dettes antérieures
		<b>614,74€</b>	<b>10,69€</b>	<b>625,43€</b>	

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **ACCEPTE** l'état des créances irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Château-Renault sur le budget Ordures Ménagères pour un montant global de 4 944.45€ HT de 2012 à 2014 (dont 1 864.99€ HT soumis à la TVA : 186,49€) et l'état des créances éteintes pour un montant global de 614.74€ de 2013 à 2016.

## PETITE ENFANCE

### 8. Signature d'une convention de prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » entre la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté de Communes du Castelrenaudais (2017-155)

Monsieur le Président donne la parole à Gilles Filliau, Vice-président en charge de la Petite Enfance, qui expose les éléments suivants :

La M.S.A. Berry-Touraine soutient les Relais Assistantes Maternelles situés sur les territoires dont le taux de ressortissants agricoles est supérieur au taux départemental de la population familiale agricole. Le taux de famille agricole couvert par le RAM du Castelrenaudais est significatif.

La M.S.A. contribue au mieux-être des familles agricoles. Son attention s'est portée sur les jeunes familles avec pour objectif de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle tout en contribuant à l'épanouissement et la socialisation du jeune enfant. Pour favoriser la création d'un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile, la M.S.A a mis en place dans le cadre de ses prestations extra-légales, la prestation de service Relais Assistantes Maternelles.

Cette convention définit et cadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Fonction Relais Assistantes Maternelles ». Le gestionnaire s'engage à fournir :

- le rapport d'activité de l'année précédente,
- le compte de résultat et le bilan de l'année N-1,
- le budget prévisionnel de l'année en cours,
- informer la M.S.A du renouvellement ou remplacement de l'animateur,
- notifier toute modification significative du règlement de fonctionnement du relais,
- faire mention de l'aide de la M.S.A.

En contrepartie, la M.S.A s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement du relais par l'octroi de la prestation de service « Relais Assistantes Maternelles ». Le montant annuel de cette prestation prend en compte le taux départemental de ressortissants du régime agricole qui est appliqué sur le taux de la prestation de service dans la limite du prix plafond défini par la Caisse Nationale d'Allocations familiales.

Ce montant s'élève 1388,67 €.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » entre la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

## PROTECTION DU MILIEU NATUREL

### 9. Marché de Prestations de service de vidanges des installations d'assainissement non collectif – Tarifs (2017-156)

Monsieur le Président donne la parole à Pierre Dattée, Vice-président en charge de la protection du Milieu Naturel, qui expose les éléments suivants :

Le marché de vidanges, signé avec l'entreprise Oriad arrive à échéance le 31 décembre 2017. La Communauté de Communes a donc relancé une mise en concurrence sur le mode d'une procédure adaptée (coût estimatif de 55 000 € TTC pour 6 ans).

Lors de sa séance du 7 novembre 2017, le bureau communautaire, par délibération n° 2017-045, a retenu l'offre de l'entreprise ORIAD CENTRE OUEST pour un montant de 50 280 € HT et pour une durée de 4 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Le Conseil communautaire est invité à voter les tarifs de l'entreprise ORIAD CENTRE OUEST.



Les tarifs unitaires détaillés au vu des critères de jugement des offres, sont les suivants :

		<b>TARIF ORIAN CENTRE OUEST, (Amboise)</b>	<b>Tarifs votés par l'assemblée délibérante en euros HT</b>	<b>Tarifs proposés à l'assemblée délibérante en euros TTC</b>
<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>			TX de TVA : 10%
<b>Prestations de base pour vidange et curage des installations</b>	Forfait en Euro HT	98 €	98	107,8
Mise en place de tuyaux d'aspiration supplémentaires	Par tranche de 10 ml supplémentaire en Euro HT	10 €	10	11
Volume de fosse supérieur à 5.000 litres	Par m <sup>3</sup> supplémentaire en Euro HT	20 €	20	22
Dégagement des regards de visite	Forfait en Euro HT	15 €	15	16,5
Fourniture de roches de pouzzolane	Forfait en Euro HT	30 €	30	33
Déroulement des tuyaux supérieur à 70 mètres	Forfait en Euro HT	20 €	20	22
Désinfection de fosse	Forfait en Euro HT	15 €	15	16,5
Vidange d'une deuxième fosse sans déplacement du camion	Forfait en Euro HT	25 €	25	27,5
<b>Intervention d'urgence (hors campagne ou en week-end)</b>	Forfait en Euro HT	155 €	155	170,5

- **Après en avoir délibéré,**
- **le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**
  - **CRÉE ET VOTE** les tarifs indiqués dans le tableau,
  - **ACCEPTÉ** la refacturation des prestations effectuées par la société ORIAN CENTRE OUEST aux administrés utilisateurs du service, pour 2018 selon les tarifs forfaitaires indiqués ci-dessus auquel est appliqué le taux de TVA en vigueur, à savoir 10%,
  - **MODIFIE** en conséquence le règlement du service d'entretien des installations d'assainissement non collectif.

#### 10. Adoption du montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2018 (2017-157)

Monsieur le Président donne la parole à Pierre Dattée, Vice-président en charge de la protection du Milieu Naturel, qui expose les éléments suivants :

Afin de voter les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018, le service protection du milieu naturel a procédé à un bilan du budget de fonctionnement des ordures ménagères. Les dépenses et les recettes globales prévisionnelles ont été estimées au plus juste. Le budget 2017 devrait présenter un déficit de 90 842,24 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 160 597,64 €.

De plus, un bilan des levées du 1er semestre 2017 a été réalisé. Pour les communes hors Château-Renault, 9 % des personnes dotées d'un bac d'ordures ménagères utilisent des levées supplémentaires (foyers, artisans, commerçants et administrations) contre 11% au 1<sup>er</sup> trimestre de 2016. Pour la commune de Château-Renault, 8 % des personnes dotées d'un bac d'ordures ménagères utilisent des levées supplémentaires (foyers, artisans, commerçants et administrations) contre 10% au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Monsieur Dattée précise que malgré l'augmentation d'1,5 % des tarifs, ceux-ci restent en-deçà des tarifs 2008.

o **Redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les particuliers :**

Commune de Château-Renault						
Capacité du bac	Tarif 2017 avec 23 levées incluses par semestre			Proposition de tarif 2018 (+1,5%)		
	Tarif annuel TTC	Tarif 1 <sup>er</sup> semestre TTC	Tarif 2 <sup>ème</sup> semestre TTC	Tarif annuel TTC	Tarif 1 <sup>er</sup> semestre TTC	Tarif 2 <sup>ème</sup> semestre TTC
80 litres 1 personne	135,85 €	67,36 €	68,49 €	137,89 €	68,37 €	69,52 €
80 litres 2 personnes	167,51 €	83,07 €	84,44 €	170,02 €	84,32 €	85,71 €
80 litres 3 personnes	205,61 €	101,96 €	103,65 €	208,69 €	103,49 €	105,20 €
Résidences Secondaires	102,81 €	50,99 €	51,82 €	104,35 €	51,75 €	52,60 €
120 litres 4 personnes	243,71 €	120,85 €	122,86 €	247,37 €	122,66 €	124,70 €
120 litres 5 personnes	273,79 €	135,77 €	138,02 €	277,90 €	137,81 €	140,09 €
180 litres 6 personnes et plus	301,86 €	149,69 €	152,17 €	306,39 €	151,94 €	154,45 €
240 litres	425,47 €	210,99 €	214,48 €	431,85 €	214,15 €	217,70 €
340 litres	467,47 €	231,81 €	235,66 €	474,48 €	235,29 €	239,19 €
500 litres	656,06 €	325,33 €	330,73 €	665,90 €	330,21 €	335,69 €
660 litres	843,37 €	418,22 €	425,15 €	856,02 €	424,49 €	431,53 €
770 litres	937,21 €	464,75 €	472,46 €	951,27 €	471,72 €	479,55 €

15 autres communes				Proposition de tarif 2018 (+1,5%)		
Tarifs 2017 avec 13 levées incluses par semestre						
Capacité du bac	Tarif annuel TTC	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	Tarif annuel TTC	Tarif 1 <sup>er</sup> semestre TTC	Tarif 2 <sup>ème</sup> semestre TTC
80 litres 1 personne	126,49 €	62,73 €	63,76 €	128,39 €	63,67 €	64,72 €
80 litres 2 personnes	158,14 €	78,42 €	79,72 €	160,51 €	79,60 €	80,92 €
Résidences Secondaires	98,12 €	48,66 €	49,46 €	99,59 €	49,39 €	50,20 €
120 litres 3 personnes	196,23 €	97,31 €	98,92 €	199,17 €	98,77 €	100,40 €
180 litres 4 personnes	234,34 €	116,20 €	118,14 €	237,86 €	117,94 €	119,91 €
180 litres 5 personnes	262,82 €	130,32 €	132,50 €	266,76 €	132,27 €	134,49 €
240 litres 6 personnes et plus	292,49 €	145,05 €	147,44 €	296,88 €	147,23 €	149,65 €
340 litres	393,49 €	195,10 €	198,33 €	399,39 €	198,03 €	201,30 €
500 litres	550,81 €	273,14 €	277,67 €	559,07 €	277,24 €	281,84 €
660 litres	708,16 €	351,18 €	356,98 €	718,78 €	356,45 €	362,33 €
770 litres	786,85 €	390,19 €	396,66 €	798,65 €	396,04 €	402,61 €

o **Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels :**

Capacité du bac	Tarifs professionnels - commune de Château-Renault			Proposition de tarif 2018 (+1,5%)		
	Tarifs 2017 avec 23 levées incluses par semestre					
	Tarif annuel 2017	1 <sup>er</sup> semestre TTC	2 <sup>ème</sup> semestre TTC	Tarif annuel TTC	Tarif 1 <sup>er</sup> semestre TTC	Tarif 2 <sup>ème</sup> semestre TTC
80 litres	205,61 €	101,96 €	103,65 €	208,69 €	103,49 €	105,20 €
120 litres	273,79 €	135,77 €	138,02 €	277,90 €	137,81 €	140,09 €
180 litres	301,86 €	149,69 €	152,17 €	306,39 €	151,94 €	154,45 €
240 litres	425,47 €	210,99 €	214,48 €	431,85 €	214,15 €	217,70 €

340 litres	467,47 €	231,81 €	235,66 €	474,48 €	235,29 €	239,19 €
500 litres	656,06 €	325,33 €	330,73 €	665,90 €	330,21 €	335,69 €
660 litres	843,37 €	418,22 €	425,15 €	856,02 €	424,49 €	431,53 €
770 litres	937,21 €	464,75 €	472,46 €	951,27 €	471,72 €	479,55 €

Capacité du bac	Tarifs professionnels - 15 autres communes			Proposition de tarif 2018 (+1,5%)		
	Tarifs 2017 avec 13 levées incluses par semestre			Tarif annuel TTC	Tarif 1 <sup>er</sup> semestre TTC	Tarif 2 <sup>ème</sup> semestre TTC
	Tarif annuel 2017	1 <sup>er</sup> semestre TTC	2 <sup>ème</sup> semestre TTC			
80 litres	158,14 €	78,42 €	79,72 €	160,51 €	79,60 €	80,92 €
120 litres	196,23 €	97,31 €	98,92 €	199,17 €	98,77 €	100,40 €
180 litres	262,82 €	130,32 €	132,50 €	266,76 €	132,27 €	134,49 €
240 litres	292,49 €	145,05 €	147,44 €	296,88 €	147,23 €	149,65 €
340 litres	393,43 €	195,10 €	198,33 €	399,33 €	198,03 €	201,30 €
500 litres	550,81 €	273,14 €	277,67 €	559,07 €	277,24 €	281,84 €
660 litres	708,16 €	351,18 €	356,98 €	718,78 €	356,45 €	362,33 €
770 litres	786,85 €	390,19 €	396,66 €	798,65 €	396,04 €	402,61 €

- **Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les gîtes et salles des fêtes :**

Tarifs gîtes et salles des fêtes - commune de Château-Renault						Proposition de tarif 2018 (+1,5%)		
Tarifs 2017						Tarif annuel TTC	Tarif 1 <sup>er</sup> semestre TTC	Tarif 2 <sup>ème</sup> semestre TTC
Capacité du bac	Tarif annuel HT	Tarif 1 <sup>er</sup> semestre HT	Tarif annuel 2017	1 <sup>er</sup> semestre TTC	2 <sup>ème</sup> semestre TTC			
240 litres	193,39 €	95,90 €	212,73 €	105,49 €	107,24 €	215,92 €	107,07 €	108,85 €
660 litres	383,35 €	190,10 €	421,69 €	209,11 €	212,58 €	428,02 €	212,25 €	215,77 €
770 litres	590,07 €	292,61 €	649,08 €	321,87 €	327,21 €	658,82 €	326,70 €	332,12 €

Tarifs gîtes et salles des fêtes - 15 autres communes						Proposition de tarif 2018 (+1,5%)		
Tarifs 2017						Tarif annuel TTC	Tarif 1 <sup>er</sup> semestre TTC	Tarif 2 <sup>ème</sup> semestre TTC
Capacité du bac	Tarif annuel HT	Tarif 1 <sup>er</sup> semestre HT	Tarif annuel 2017	1 <sup>er</sup> semestre TTC	2 <sup>ème</sup> semestre TTC			
240 litres	141,15 €	69,99 €	155,27 €	77,00 €	78,27 €	157,60 €	78,16 €	79,44 €
660 litres	321,90 €	159,63 €	354,09 €	175,59 €	178,50 €	359,40 €	178,22 €	181,18 €
770 litres	357,66 €	177,36 €	393,43 €	195,10 €	198,33 €	399,33 €	198,03 €	201,30 €

- **Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les manifestations :**

Tarifs 2017 (bac de 770 L)				Proposition de tarif 2018 (+1,5%) (bac de 500 L)
Toutes communes confondues Bac	Tarif HT	TVA 10 %	Tarif TTC	Tarif TTC
	Forfait week-end	13,67 €	1,37 €	
Forfait semaine	27,35 €	2,74 €	30,09 €	19,83 €

o **Tarifs des levées supplémentaires**

Tarifs 2017		Proposition de tarif 2018 (+1,5%)
Capacité du bac	Tarif TTC	Tarif TTC
80 litres	1,96 €	1,99 €
120 litres	2,94 €	2,98 €
180 litres	4,40 €	4,47 €
240 litres	5,86 €	5,95 €
340 litres	8,31 €	8,43 €
500 litres	12,22 €	12,40 €
660 litres	16,14 €	16,38 €
770 litres	18,82 €	19,10 €

o **Tarifs d'un sac noir non inclus dans le forfait :**

Tarifs 2017		Proposition de tarif 2018 (+1,5%)
	Tarif TTC	Tarif TTC
Sacs noirs non inclus dans le forfait	0,98 €	0,99 €

Lors de sa séance du 13 novembre 2017, la Commission Protection du Milieu Naturel a proposé, à l'unanimité de maintenir le nombre de levées incluses dans le forfait. La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil Communautaire d'augmenter en 2018 d'1,5% les tarifs en € hors taxe de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui ont été appliqués en 2017.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** le nombre de levées incluses dans le forfait des premier et second semestres 2018 pour la commune de Château-Renault et pour les 15 autres communes,
- **APPROUVE** les tarifs des forfaits pour l'année 2018,
- **APPROUVE** le coût de la levée supplémentaire,
- **APPROUVE** le coût du sac noir,
- **MODIFIE ET ADAPTE** le règlement du service « Ordures ménagères » en conséquence.

## CENTRE AQUATIQUE

### 11. Centre aquatique intercommunal castel'eau – Modification du règlement intérieur (2017-158)

*Monsieur le Président laisse la parole à Francis Billault, Vice-président en charge de l'Équipement Aquatique, qui expose les éléments suivants :*

Après quelques semaines d'exploitation et suite à quelques incidents parvenus sur les bassins avec des usagers un peu agités, la commission équipement aquatique a décidé de rajouter un article au règlement intérieur de castel'eau afin que la Communauté de Communes puisse réagir en cas de récidive.

Il est rajouté au règlement intérieur du centre aquatique castel'eau les éléments suivants au niveau de l'article 11 :

Le non-respect des règles de sécurité peut entraîner l'exclusion instantanée du centre aquatique intercommunal.

En cas de récidive, la Communauté de Communes du Castelrenaudais se réserve le droit d'appliquer des sanctions plus longues voire définitives en fonction de la gravité de la situation (injures, dégradations, menaces physiques ou verbales au personnel du centre aquatique intercommunal).

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,  
- APPROUVE le nouveau règlement intérieur modifié.**

## 12. Centre aquatique intercommunal castel'eau – Approbation des nouveaux tarifs et de la nouvelle grille d'utilisation (2017-159)

Monsieur le Président laisse la parole à Francis Billault, Vice-président en charge de l'Équipement Aquatique, qui expose les éléments suivants :

Face au succès des activités proposées à castel'eau durant la période estivale, de nouvelles activités et de nouveaux créneaux ont été mis en place par l'équipe castel'eau.

Ainsi deux créneaux d'Aqualib' les lundis et mercredis en période scolaire de 19h00 à 19h45 sont désormais accessibles pour 5€ la séance et 45 € la carte de 10 séances.

La commission équipement aquatique réunie le 28 septembre 2017 a émis un avis favorable pour ces modifications.

De plus, le centre aquatique intercommunal castel'eau reste ouvert au public les lundis en période scolaire jusqu'à 19h45.

### TARIFS

ESPACE AQUATIQUE	TARIFS
Moins de 3 ans	GRATUIT
Entrée enfant 3 ans à 9 ans	2 €
Carte enfant 10 entrées non nominatives	17 €
Entrée tarif réduit 10 ans jusqu'à 18 ans/étudiants/RSA/personne en situation de handicap et accompagnateur	2,50€
Carte Tarif réduit 10 entrées non nominatives	21,25 €
Entrée adulte (à partir de 18 ans)	3,50 €
Carte adulte 10 entrées non nominatives	30 €
Entrée soirée à thèmes moins de 18 ans	3€
Entrée soirée à thèmes plus de 18 ans	5€
Formule anniversaire (10 enfants et 2 majeurs)	30€
ESPACE BIEN-ETRE	TARIFS
Entrée seule	6 €
Carte 10 entrées Bien-être non nominatives	54 €
Entrée Bien-être plus espace aquatique	8,50 €
Carte 10 entrées bien-être et espace aquatique non nominatives	76,50 €
Privatisation Espace Bien-être de 1h à 3h pour 24 adultes	A partir 150€
APPRENTISSAGE	TARIFS
Entrée Samedi Des Plus Petits jusqu'à 6 ans	6 €
Carte 10 entrées non nominatives	54 €
Séance Apprentissage de natation	7 €
Carte 10 séances Apprentissage	60 €
Séance Aquaphobie sur réservation	15 €
Carte 10 séances Aquaphobie	135 €

LOISIRS SPORTIFS	TARIFS
Séance Aquagym/Aquataf	8,50 €
Carte 10 séances Aquagym/Aquataf non nominative	76,55 €
<b>Séance Aqualib'</b>	<b>5€</b>
<b>Carte 10 séances Aqualib' non nominative</b>	<b>45€</b>
Abonnement (3 trimestres) Aquagym/Aquataf nominatif 1 séance par semaine	216,75 €
Séance Aquabike ou Aquarelax	10 €
Carte 10 séances Aquabike/Aquarelax non nominative	90 €
Abonnement (3 trimestres) Aquabike/Aquarelax nominatif 1 séance par semaine	255 €
Location 30 minutes d'un vélo d'Aquabike	3€

ABONNEMENTS ANNUELS		
Nominatifs payés en une fois ou 12 fois sur engagement un an	mois	année
<b>DIAMANT ROUGE</b> <i>Accès illimité à l'Espace aquatique + Bien-être + 1Aquagym/sem + 1 Aquabike/sem</i>	45,00 €	540,00 €
<b>DIAMANT</b> <i>Accès illimité à l'Espace aquatique + Bien-être + 1 Aquabike/sem</i>	40,00 €	480,00 €
<b>RUBIS</b> <i>Accès illimité à l'Espace aquatique + Bien-être + 1 Aquagym/sem</i>	35,00 €	420,00 €
<b>SAPHIR</b> <i>Accès illimité à l'Espace aquatique + Bien-être</i>	24,00 €	288,00 €
<b>JADE</b> <i>Accès illimité à l'Espace bien-être</i>	18,00 €	216,00 €
<b>AMBRE</b> <i>Accès illimité à l'Espace aquatique</i>	12,00 € (plus de 18 ans)	144,00 €
	10,00 € (moins de 18 ans)	120,00 €
	8,00 € (moins de 10 ans)	96,00 €

#### Location des lignes d'eau

Ligne (s) d'eau	1	2	3	4
Personnel (s)				
1 MNS en surveillance	30,00 €	60,00 €	80,00 €	100,00 €
2 MNS 1 en surveillance et 1 en pédagogie	60,00 €	90,00 €	110,00 €	130,00 €
3 MNS		120,00 €	140,00 €	160,00 €

1 en surveillance et 2 en pédagogie				
1 BNNSA en surveillance	50,00 €			115,00 €
1 MNS en pédagogie				
1 BNNSA en surveillance		110,00 €	125,00 €	145,00 €
2 MNS en pédagogie				
1 BNNSA en surveillance			155,00 €	175,00 €
3 MNS en pédagogie				

Location espace bien-être

Heure	1	2	3
Tarif	150,00 €	280,00 €	400,00 €

Après en avoir délibéré,  
**le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**  
 - **APPROUVE** les nouveaux tarifs et la grille d'utilisation du bassin.

<b>DIVERS</b>
---------------

**13. Informations diverses**

- **Rapport d'activité 2016**

Les conseillers communautaires sont informés que le rapport d'activité 2016 du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire est consultable au siège communautaire aux horaires d'ouverture.

**14. Questions diverses**

- **Commission Équipement Aquatique**

Monsieur Billault informe que la commission Équipement Aquatique prévue le jeudi 23 novembre est reportée au mardi 12 décembre à 18h00.

- **Inauguration Équipement Aquatique**

Monsieur le Président indique que lors de l'inauguration de castel'eau, les élus et financeurs présents ont fait part de leur grande satisfaction pour la qualité de l'équipement construit.

- **Contrôle sécurité des installations sportives**

Le dossier est porté par la commune de Château-Renault. Monsieur FILLIAU rappelle que les communes de NOUZILLY, LE BOULAY et NEUVILLE SUR BRENNE n'ont pas répondu pour leur participation au groupement de commande.

Il rappelle que ces contrôles sont relativement onéreux et qu'il serait appréciable d'avoir les réponses pour réaliser au plus tôt un cahier des charges.

*L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19 h 52.*